

Séance du lundi 16 décembre 2024
Délibération n°2024-120-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 09 décembre 2024

Objet : Régularisation cession onéreuse de la parcelle AX 656 au profit de Madame THOMAS Anseline Saphira Odile

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{ère} Adjointe au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^{ème} Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^{ème} Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^{ème} Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^{ème} Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^{ème} Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (05) :

M. Serge BACE, 2^{ème} Adjoint au Maire à M. Claude LEMKI, 6^{ème} Adjoint au Maire
M. Jean-Yves THIVER, 4^{ème} Adjoint au Maire à Mme Sandrine PAYET, 5^{ème} Adjointe au Maire
Mme Darling DUFORT, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^{ère} Adjointe au Maire
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Yvane CHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire
M. Martin LABRUNE, Conseiller municipal à M. Roméo JEWANI, Conseiller municipal

Étaient absents (06) :

M. Marijono SANIP, Mme Katia BOSSOU, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Marie CAREME** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire de la Ville de Macouria propose au conseil municipal de répondre favorablement à la demande de Madame Paulette CLERY, tutrice légale de Madame THOMAS Anseline Saphira Odilesur, concernant la cession onéreuse de la parcelle AX 656 au prix fixé par la délibération n°170-98 du 9 novembre 2006.

VU le rapport n°118/2024/VM de Monsieur le Maire ;

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°170-98 du 9 novembre 2006

VU le commencement de règlement et des taxes foncières payés par Madame THOMAS Odile

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

D'approuver la cession onéreuse de la parcelle cadastrée AX 656 au bénéfice de **Madame THOMAS Anseline Saphira Odile**, pour un montant de **12 638.10 €** (douze mille six-cent-trente-huit euros et dix centimes), conformément à la délibération n°170-98 du 9 novembre 2006

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique réitérant la vente intervenue de longue date.

ARTICLE 3 :

L'acquéreur sera tenu de s'acquitter du prix de cession et de justifier de cette obligation dans un délai maximal de deux ans à compter de la notification par voie recommandée avec accusé de réception de la présente délibération. A défaut, la délibération deviendra caduque.

ARTICLE 4 :

D'approuver l'instauration d'une clause d'interdiction d'aliéner pendant une période de 10 ans.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cayenne dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 17 décembre 2024